



alterama

vous accompagne dans la mise en œuvre de démarches en faveur de l'inclusion, de la diversité, du développement des compétences et de l'évolution professionnelle de vos salariés.

« Nous sommes convaincus que la mise en œuvre de politiques sociales ambitieuses permet aux entreprises de renforcer leur modèle économique et d'améliorer leur marque employeur »

Avec ALTERAMA, placez l'humain au cœur de la stratégie de votre organisation!

Le dirigeant

Diplômé de Sciences-Po, Louis BIZALION a créé ALTERAMA après avoir assumé de nombreuses fonctions au sein de structures de l'Économie Sociale et Solidaire.

Son objectif est de partager l'expérience acquise auprès des Entreprises Adaptées et des Entreprises d'Insertion avec tous les employeurs souhaitant renforcer leur modèle économique et mettre en œuvre une gestion des ressources humaines soucieuse de l'épanouissement des collaborateurs et de la création d'emplois durables.

STRATÉGIE RH & POLITIQUE SOCIALE



ALTERAMA vous accompagne dans la définition d'une stratégie RH ambitieuse, au service de la performance de votre organisation.

Proposer

une politique sociale attractive

Pour placer l'humain au cœur de son organisation, attirer les meilleurs talents et les conserver, il ne suffit pas de le vouloir.

Avec ALTERAMA, appuyez-vous sur une démarche structurée :

- Réalisation d'un **état des lieux initial** portant sur les effectifs de l'entreprises, les contrats de travails et les rémunérations, les conditions de travail, les modalités de recrutement, la formation et les évolutions professionnelles, l'absentéisme, les arrêts maladie, les accidents de travail, etc.
- Formalisation d'un **plan d'action** avec des **objectifs clairs et chiffrés**, portant sur l'inclusion professionnelle et la diversité, la formation et l'évolution professionnelle, la santé et la sécurité des salariés, le dialogue social ainsi que la Qualité de Vie au travail.
- Définition des indicateurs de suivi et création des outils permettant le pilotage de la politique sociale.
- Accompagnement dans la **mise en œuvre** : Réalisation, suivi et évaluation des actions dans une logique d'**amélioration continue**.
- Mise en évidence des points forts de votre politique sociale afin de **communiquer efficacement** auprès de vos parties prenantes et valoriser votre marque employeur.

Mettre en place

une Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels

La Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP, ex-GPEC) permet de mettre en adéquation les compétences de vos collaborateurs avec les attentes de votre marché, d'anticiper les évolutions de vos métiers et d'apporter des réponses aux mutations sociales, technologiques et économiques.

Faites de la gestion des ressources humaines un outil au service de la performance de votre organisation en mettant en œuvre en œuvre une démarche de GEPP :

- Réalisation d'un état des lieux initial portant sur la cartographie des emplois et compétences et les attentes du marché.
- Formalisation d'un **plan d'action** avec des **objectifs claires et chiffrés**, portant sur la réalisation d'évaluations et entretiens professionnels, d'actions de formations, de recrutements externes, d'évolutions internes, etc.
- Elaboration des **outils de pilotage** : Création des **tableaux de bord RH** permettant le suivi de la démarche de GFPP.
- Accompagnement dans la **mise en œuvre** : Réalisation des actions, suivi et évaluation dans une logique **d'amélioration continue**.

INCLUSION PROFESSIONNELLE



ALTERAMA vous accompagne dans la création d'emplois pour des personnes handicapées ou rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Favoriser l'emploi

des travailleurs handicapés

Les employeurs de plus de 20 salariés doivent compter au moins 6% de travailleurs handicapés au sein de leurs effectifs, ou s'acquitter de la taxe AGEFIPH pouvant représenter jusqu'à 17 280 € /an par salarié manquant (en 2023).

Assurez votre conformité avec l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH) :

- Analyse de votre situation par rapport à l'OETH.
- Mise en place d'une mission handicap ou d'un référent handicap.
- Formalisation d'un plan d'actions, un accord d'entreprise ou une convention avec l'AGEFIPH.
- Définition du budget et identification des leviers de financement des actions.
- Accompagnement dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan d'actions.
- Formation et sensibilisation de vos collaborateurs afin de changer leur regard sur le handicap.
- Rédaction des éléments de langage pour **communiquer** sur votre politique d'inclusion professionnelle.

Développer

vos achats solidaires

Que ce soit pour remplir une partie de leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés, pour accéder à des marchés dans lesquelles des clauses sociales ont été intégrées ou plus largement pour s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociale, de nombreuses raisons poussent les entreprises à transférer des achats et à développer des partenariats avec des acteurs de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) ou du Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA).

Transférez des achats et mettez en place des partenariats avec des acteurs de l'IAE ou du STPA:

- Etude d'opportunité sur le développement des achats solidaires.
- Analyse de vos achats.
- Identification du CA transférables vers les acteurs de l'IAE et du STPA.
- Aide à l'intégration de clauses sociales dans vos appels d'offres et consultations.
- Identification des acteurs du STPA et de l'IAE susceptibles de travailler avec vous.
- Mise en place de **partenariats** avec des entreprises solidaires.
- Développement de la **co-traitance** avec des acteurs du STPA et de l'IAE.

Attirer, recruter et former

des personnes éloignées de l'emploi

De nombreuses entreprises rencontrent des difficultés de recrutement dans un contexte de forte tension sur le marché du travail, notamment dans des secteurs d'activité comme le nettoyage, la restauration, l'hôtellerie, le BTP, les services à la personne, etc. Parallèlement à cela, de nombreuses personnes rencontrent des difficultés spécifiques d'accès à l'emploi et sont en situation de chômage de longue durée.

Levez les tensions sur les recrutements en vous ouvrant aux publics éloignés de l'emploi :

- Identification des **emplois à pourvoir**, des **compétences nécessaires** et du **profil des candidats**.
- Mise en place des partenariats avec les acteurs du Service Public de l'Emploi.
- Organisation de **réunions d'informations** et de **sessions de recrutement** des candidats potentiels.
- Organisation d'actions de formation à destination des candidats.
- Constitution d'une CVthèque et mise en relation avec les demandeurs d'emploi formés.

ALTERAMA en action

Entre 2021 et 2023, avec le soutien de la Métropole Européenne de Lille, de Pôle Emploi ainsi que de plusieurs hôpitaux et entreprises de Propreté, nous avons mis en œuvre un parcours de retour à l'emploi dédié au métier d'agent d'entretien en établissement de soins :

Nous avons rencontré près de 150 demandeurs d'emploi en agences Pôle Emploi, ce qui nous a permis de sélectionner 46 personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, auxquelles nous avons proposé une formation au bionettoyage ainsi qu'un stage en établissement de soins.

Nous avons ensuite mis en relation nos stagiaires avec nos partenaires employeurs, constitués d'hôpitaux, de cliniques et d'EHPAD rencontrant de grandes difficultés pour recruter des agents d'entretiens motivés et formés. Notre action a ainsi permis le retour à l'emploi durable de 32 personnes.

Développer

une activité solidaire

Nous sommes convaincus de la nécessité de réconcilier l'économique et le social : Pour être pérenne, une activité économique doit avoir une utilité sociale. De même, pour être durable, une activité solidaire doit s'appuyer sur un modèle économique viable.

Créez, développez ou diversifiez l'activité de votre structure de l'Insertion par l'Activité Économique ou du Secteur du Travail Protégé et Adapté :

- Étude de faisabilité et analyse du marché.
- Définition de la stratégie commerciale.
- Identification des moyens humains et matériels à mettre en œuvre.
- Conception de la politique d'accompagnement social et professionnel des salariés
- Accompagnement dans les **démarches d'agrément par l'État** (Entreprises Adaptées, Entreprises d'Insertion, ESUS, etc.)
- Élaboration du prévisionnel d'activité et du budget prévisionnel.
- Recherche de financement.
- Montage de partenariats.

Cet accompagnement est également adapté aux sociétés non agréées revendiquant le statut d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale ou d'entreprise à mission.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES



ALTERAMA vous accompagne dans le déploiement d'une stratégie de développement des compétences de vos collaborateurs.

Déployer un

Plan de Développement des Compétences

Les employeurs doivent proposer à leurs salariés au moins une action de formation non-obligatoire tous les 6 ans garantissant leur adaptation au poste de travail, leur maintien dans l'emploi et leur sécurité au travail, sous peine de devoir s'acquitter d'une amende ou d'un sur-abondement de 3000 € au CPF.

Faites de la formation de vos collaborateurs un outil au service de la performance de votre organisation en mettant en œuvre un plan de développement des compétences (PDC) :

- Cartographie des emplois et compétences de votre entreprise.
- Analyse des besoins de formation de vos salariés.
- Repérage des actions de formation à mettre en œuvre et des organismes de formation à associer.
- Définition du budget formation et identification des leviers de financement.
- Planification des actions de formation.
- Mise en place des **outils de pilotage** et de suivi du Plan de Développement des Compétences.

Créer des modules sur-mesure

et des parcours de formation individualisés

Malgré une offre de formation pléthorique, il n'existe pas toujours les contenus dont vous avez besoin pour faire progresser vos salariés.

Concevez des modules de formation adaptés aux besoins spécifiques de votre activité en vous appuyant sur le savoir-faire d'ALTERAMA en matière d'ingénierie de formation :

- Identification des besoins de formation de vos salariés.
- Définition des objectifs pédagogiques et des programmes associés.
- Création des déroulés pédagogiques.
- Identification des moyens humains à mettre en œuvre et création de la CVthèque des formateurs.
- Acquisition du matériel nécessaire à l'organisation des sessions de formation.
- Elaboration des **outils d'évaluation** de l'acquisition des connaissances, compétences et aptitudes. professionnelles par les bénéficiaires.
- Mise en place d'une démarche qualité permettant une amélioration continue.

Nous sommes également en mesure de vous accompagner dans l'élaboration de parcours de formation individualisés permettant de faire progresser vos équipes et de favoriser l'évolution professionnelle.

Professionnaliser

la formation interne

La formation de vos collaborateurs peut se faire via des organismes de formation externes mais également via un service de formation interne.

Mettez en place et professionnalisez un service de formation interne à votre entreprise :

- Aide à la formalisation de votre Plan de Développement des Compétences.
- Formation de vos encadrants afin qu'ils puissent animer les sessions.
- Accès à des modules de formation clés en main et à des ressources pédagogiques.
- Portage de vos sessions afin qu'elles soient conformes aux exigences réglementaires et bénéficient de notre certification QUALIOPI.
- Montage des dossiers de demande de **financement par votre OPCO** des coûts pédagogiques et des salaires durant les formations.
- Prise en charge des salaires des formateurs par ALTERAMA FORMATION.
- Réalisation des bilans et délivrance des attestations de formation.

Cette démarche contribue à la satisfaction de vos clients et participe à l'amélioration de votre marque employeur et à la fidélisation de vos salariés. Elle constitue pour vos encadrants une opportunité d'évolution professionnelle générant des revenus complémentaires sans surcoût pour votre entreprise.

ALTERAMA en action

Nous avons mis en place le dispositif de formation interne d'une entreprise de propreté, qui propose ainsi désormais chaque année en moyenne 915 heures de formations à environ 120 de ses salariés.

L'animation des sessions est assurée par un de leurs encadrants, que nous avons formée au métier de formateur et qui s'appuie sur nos outils pédagogiques. En consacrant une journée par semaine à cette fonction, sa rémunération a augmenté de près de 500 € /mois sans surcoût pour son employeur.

Portage QUALIOPI

de votre offre de formation

Les Organismes de Formation doivent respecter de nombreuses obligations garantissant la qualité de leur offre ainsi que l'acquisition effective de compétences objet des formations par leurs bénéficiaires.

ALTERAMA accompagne les dispensateurs de formation en prenant en charge l'ensemble des aspects réglementaires et administratifs afin qu'ils puissent se concentrer sur leur cœur de métier : l'animation de formations.

- Mise en conformité de votre offre de formation avec les exigences du référentiel QUALIOPI.
- Réalisation des démarches de déclaration d'activité de formateur en préfecture.
- Réalisation des Bilans Pédagogiques et Financiers.
- Gestion des veilles réglementaires, pédagogiques et métiers.
- Rédaction des devis. gestion des inscriptions et des bilans de positionnement.
- Élaboration des conventions de formation et des dossiers de financement.
- Envoi des convocations et édition des feuilles d'émargement.
- Rédaction des bilans de formation et délivrance des attestations de formation.
- Facturation, suivi des règlements et des subrogations de paiement.
- Pilotage de la démarche qualité et garantie de la conformité avec QUALIOPI.

Les formations ainsi portées par ALTERAMA bénéficient de notre certification QUALIOPI. Elles sont donc rendues éligibles aux financement publics et paritaires.

NOTRE OFFRE DE FORMATION



ALTERAMA c'est également un organisme de formation dédié au retour et au maintien dans l'emploi des publics fragiles dans les secteurs en tensions.

Moyens

et méthodes déployées

Nos formations sont commercialisées par ALTERAMA FORMATION, organisme certifié QALIOPI au titre des actions suivantes : Actions de formation.

Elles sont animées par des professionnels qualifiés s'appuient sur une grande expérience de terrain pour proposer des méthodes éprouvées et adaptées aux besoins spécifiques de vos équipes.

- Nos modules sont constitués d'une alternance de séquences de transmissions de connaissances théoriques et de séquences de mises en situation professionnelle ou de réalisation de cas pratiques basés sur les problématiques concrètes des participants.
- Des feuilles de présence par demi-journée de formation permettent de justifier de la réalisation de la formation. Une procédure d'évaluation permet de déterminer si les stagiaires ont acquis les connaissances et les gestes professionnels objet de l'action de formation.
- A l'issue de la formation les stagiaires reçoivent une **attestation de réalisation** de l'action de formation dont ils pourront se prévaloir.

Nos formations

aux métiers de la propreté

Modules « Techniques de nettoyage des locaux »

- Les savoir-être et faire de base de l'agent d'entretien 7 h
- Les outils informatiques de l'agent d'entretien 3,5 h
- Le nettoyage manuel des locaux 14 h
- Le nettoyage mécanisé des locaux 14 h
- Le nettoyage des vitres et des menuiseries 3,5 h
- Le bionettoyage des locaux 7 h
- Le nettoyage en hôtellerie 14 h
- Le nettoyage en Établissement d'Accueil du Jeune Enfant 21 h

Modules « Santé, sécurité et environnement »

- Introduction à la sécurité dans la propreté 7 h
- Santé, sécurité et environnement dans la propreté 14 h

Modules « Management dans le secteur de la propreté »

- Organiser l'entretien courant des bâtiments 14 h
- Animer une équipe d'agents d'entretien 7 h

Nos formations

à la gestion des déchets

Modules « La valorisation des déchets »

- La réglementation déchets 7 h
- Mettre en place un dispositif de recyclage des déchets 10,5 h

Modules « Gestion déléguée des déchets »

- Réaliser un audit déchets 14 h
- La gestion déléguée des déchets 14 h

Modules « Biodéchets »

- Le tri et la valorisation des biodéchets 10,5 h
- La collecte des biodéchets 10,5 h
- La collecte et le compostage des biodéchets 14 h
- La gestion du compost issu du traitement des biodéchets 3,5 h

Nos formations

en gestion des ressources humaines

Modules « Inclusion professionnelle et diversité »

- Mettre en œuvre une démarche en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés 7 h
- Management de la diversité 7 h
- Développer les achats solidaires 7 h

Modules « Développement des compétences »

- Concevoir et mettre en œuvre un Plan de Développement des Compétences 7 h
- Concevoir une action de formation 7 h
- Animer une action de formation 7h

Modules « Stratégie RH »

• Formaliser et piloter sa politique sociale – 7 h

Les formations

de nos partenaires

- Les réseaux sociaux pour les restaurateurs et les métiers de bouche 7 h
- Concevoir et commercialiser une action de formation 28 h
- Concevoir et mettre en place une campagne de levée de dons 21h
- Réussir ses rendez-vous avec les collectivités 7 h

ALTERAMA en action

Depuis 2020, nous avons organisé **135 sessions** de formation, à destination de **622 bénéficiaires**, ce qui représente près de **8000 heures de formation**.

Nos bénéficiaires nous ont fait part d'un taux de satisfaction de 94%.

Nos formations sont commercialisées par ALTERAMA FORMATION, SARL au capital de 8 000 € enregistrée sous le n°889 298 055 au RCS de Lille Métropole. Numéro de déclaration d'activité de formation : 32 59 10343 59. Cet enregistrement ne vaut pas agrément par l'État. Organisme certifié QUALIOPI au titre des catégorie d'actions suivantes : Actions de formation



Pour en savoir plus, contactez-nous!

Louis BIZALION 06 15 92 03 80 contact@alterama.fr

www.alterama.fr

Parc des Rouges Barres 6, rue Marcel Dassault Bâtiment B3 59700 MARCQ-EN-BAROEUL